

# L'Institut de Formation de la Bourse de Tunis

### **ORGANISE UN SEMINAIRE SUR**

LA RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATEUR

13 DECEMBRE 2024

IACE - Lac Tunis

Tarif : 550 DT/HT (Pause café et déjeuner)

(TVA 19%)

ANIMÉE PAR

**Maitre Maher SNOUSSI** 

Avocat – Cabinet Maher SNOUSSI







## **O**BJECTIFS

A l'issue de ce séminaire, vous serez en mesure de :

- Identifier les particularités des cadres légaux qui régissent la responsabilité des administrateurs ;
- Mieux comprendre vos droits et vos devoirs en tant qu'administrateurs et leurs implications dans la pratique;
- Mieux appréhender la responsabilité pénale des administrateurs pour vous prémunir de toute situation litigieuse en la matière.

### **PUBLIC CIBLE**

• Ce séminaire s'adresse aux administrateurs qui souhaitent acquérir les connaissances de base relatives aux responsabilités qui leur incombent dans l'exercice de leur mandat.

### **FORMATEUR**

#### M. Maher SNOUSSI

- Avocat Cabinet Maher SNOUSSI
- A conduit des missions de formation sur la thématique « La responsabilité de l'administrateur » pour les administrateurs de plusieurs institutions financières

# PROGRAMME

08H15-08H30	Accueil des Participants
08h30-10h30	Le séminaire aura principalement à traiter les axes suivants :  Le cadre juridique applicable à l'administrateur ;  Les responsabilités encourues par l'administrateur.  1ere partie  Les principes liés à la gouvernance ;  Les rôles et compétences attribués au conseil d'administration ;  Les devoirs et obligations de l'administrateur.
10h30-11h00	Pause-café
11h00-13h00	2ème partie  1- la responsabilité civile de l'administrateur  Les faits générateurs de la responsabilité civile  La notion de responsabilité solidaire des administrateurs ;  Les formes de la responsabilité (action individuelle et action sociale)  2- La responsabilité pénale de l'administrateur.
13h00-14h00	Déjeuner